

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 10 juin 2020</p>	<p>Envoyé en préfecture le 22/06/2020 Reçu en préfecture le 22/06/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200610-CIAS_25_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 Pouvoirs : 3 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-25/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 3 juin 2020</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Marc COUZON, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Céline FILET, Martine FONTE (pouvoir à Paul RANNARD), Carine LAVAL, (pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT) ; Monsieur Jean VIOLLET (pouvoir à Carole BRETON).</p> <p>M. Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : FINANCES – Subvention ADAPA 2020

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'ADAPA, association départementale d'aide aux personnes de l'Ain a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions en 2020. Il propose qu'une subvention d'un montant de 4 500€ soit allouée au regard des habitants des communes de l'Ain du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme de 4 500€ à l'ADAPA,
CONFIRME que ces crédits sont inscrits au budget principal 2020, compte 6574,
CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT


